

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Le treize février deux mil dix sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 février 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

### Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Mmes Catherine SEYER, Marie-Dominique FILLION, MM. Raymond BLONDEL, Claude LEMARCHAND, Jean-Roch AMBROSELLI, Mme Evelyne GOUPIL, M. Joël TREPIED.

### Etaient absents excusés et représentés :

M. Rémy TAILLEFER, pouvoir à M. Raymond BLONDEL  
M. Luc PERROT, pouvoir à M. Joël TRÉPIED  
Mme Laurence BERTOT, pouvoir à M. Jean-Claude TRÉPIED  
M. Sylvain ROUX, pouvoir à Mme Catherine SEYER

### Etaient absents excusés :

M. Serge DUJARDIN et Mme Lydie ROUX

Secrétaire de séance : M. Jean-Roch AMBROSELLI



Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en mémoire d'Alain CUVIER, conseiller municipal de 2001 à 2008, décédé le 17 janvier dernier.

Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 19 décembre dernier qui est adopté à l'unanimité.

### ► CREDIT AGRICOLE : PROPOSITION DE RENEGOCIATION D'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'une précédente réunion de la commission de finances, l'ensemble des élus avait émis le souhait de renégocier l'emprunt, contracté auprès du Crédit Agricole, et actuellement en cours au vu des faibles taux en vigueur.

Les caractéristiques du prêt en cours "Extension de l'école primaire" sont :

Contrat n° 70008825503

Montant : 200 000 €

Périodicité : Trimestrielle                      Durée : 180 mois

Taux appliqué : 3,27 %

Date de valeur de réalisation : 10 décembre 2013

Le Crédit Agricole propose :

\* le remboursement par anticipation après paiement de l'échéance du 10 mars 2017 :

Capital remboursé par anticipation : 164 549,57 €

Indemnité financière : 5 380,77 €

Indemnité remboursement anticipé : 1 645,50 €

Total à régler : **171 575,84 €**

\* la renégociation de l'emprunt de la façon suivante :

Montant : 171 575,84 €

Durée : 138 mois

Périodicité : Trimestrielle

Taux : 1,96 %

Date de valeur de réalisation : 10 mars 2017

Profil : échéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel

Après étude de cette offre, Monsieur le Maire fait constater une économie totale pour la Commune de 6 787,96 €.

Entendant cette proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation du prêt n° 70008825503

- de contracter auprès du Crédit Agricole Normandie Seine un nouvel emprunt selon les caractéristiques suivantes :

\* Montant : 171 575,84 € égal au capital restant dû + les intérêts normaux + les indemnités de remboursement anticipé

\* Durée en mois : 138 mois

\* Périodicité : Trimestrielle

\* Taux fixe : 1,96 %

\* Date de mise en place : 10 mars 2017

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**➤ RETRAIT DES COMMUNES DE CRIQUETOT-LE-MAUCONDUIT ET DE VINNEMERVILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FECAMP CAUX LITTORAL AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire informe ses collègues que, par délibérations du 2 janvier 2017, les communes de Criquetot-le-Mauconduit et de Vinnemerville ont exprimé leur volonté de se retirer de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral pour adhérer à la Communauté de Communes Côte d'Albâtre.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète nous a adressé, pour avis, l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral lançant la consultation relative au retrait des communes précitées de la Communauté d'Agglomération.

Ces retraits sont subordonnés à l'accord des conseils municipaux membres de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le retrait des communes de Criquetot-l'Esneval et de Vinnemerville de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral.

► **TRAVAUX 2017 :**

*- Réfection des vitraux de l'Eglise*

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 14 novembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé la réfection urgente de 4 vitraux pour un montant TTC de 7 952,16 € et pour ce faire l'ouverture d'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Afin de bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), versée par la Préfecture, il paraît opportun de constituer un dossier pour les 5 autres vitraux à réparer pour un montant de 8 730,00 € HT (soit 10 476,00 € TTC). Les travaux seront réalisés sur 2 ans.

Le montant global de réparation de la totalité des vitraux s'élève à 15 356,80 € HT soit 18 428,16 € TTC, par la société Normandie Vitrail du HAVRE.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Fondation du Patrimoine (souscription et subvention) et de la Préfecture dans le cadre de la DETR (20 à 30 %) au titre des opérations subventionnables sur bâtiments communaux - Edifices Culturels.

Considérant les lourds travaux à envisager à l'église (réfection de toiture, gouttières), il est suggéré de créer une association pour gérer ces travaux et ainsi lui permettre d'obtenir davantage de subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de réfection des 5 vitraux par la société Normandie Vitrail du HAVRE et sollicite une subvention au titre de la DETR et auprès de la Fondation du Patrimoine au taux le plus élevé.

*- Réfection de voirie rue du Camping*

Dans le cadre du programme de réfection de voirie, l'entreprise LEBRETON a été sollicitée pour établir un devis pour la rue du Camping dans sa partie comprise entre le carrefour de la rue des Falaises et l'entrée du Camping, partie élargie voici plusieurs années et dont le revêtement n'a pas été réalisé. Deux solutions sont proposées à savoir :

1ère solution :

Rabotage superficiel de voirie et balayage

Fourniture et mise en oeuvre d'un béton bitumineux épaisseur 5cm avec couche d'accrochage et engravure aux extrémités

Fourniture et pose de 15 bordures

Fourniture et pose de 36 plots de verre tous les 4 mètres

Marquage au sol pour réalisation d'un cheminement piéton avec délimitation par bande blanche et plots réfléchissants.

**Pour un total HT de 21 534,50 € (25 841,40 € TTC)**

2ème solution :

Rabotage superficiel de voirie et balayage

Fourniture et pose de 15 bordures

Bi-couche à l'émulsion de bitume

**Pour un total HT de 10 145,50 € (12 174,60 € TTC)**

Pour rappel, la Commune pourrait prétendre à la subvention de la DETR à la condition que les travaux de voirie sur voies communales prévoient un aménagement de sécurité, à l'exception des revêtements d'entretien de la surface de chaussée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LEBRETON pour un montant de 21 534,50 € HT et sollicite une subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé. La même démarche va être effectuée auprès du département.

*- Installation d'une chaudière au Presbytère*

Le presbytère va accueillir le Musée de "La Maison des Croyances, Vie d'Antan et Traditions du Terroir" à compter du 1er avril prochain. Cependant, le bâtiment est dépourvu de chaudière puisque retirée à tort par l'ancien locataire.

Il convient de faire l'acquisition d'une nouvelle chaudière. Des devis ont été demandés, seule l'entreprise Delamotte de Fécamp a pour le moment répondu, nous sommes dans l'attente du devis de l'entreprise MSL de Fécamp.

Devis de l'entreprise Delamotte, entreprise de renommée, pour la fourniture et pose :

\* d'une chaudière à fioul à condensation : pour 7 911,07 € HT (8 409,80 € TTC)

\* d'une chaudière à gaz à condensation : pour 6 781,97 € HT (7 218,60 € TTC)

Monsieur le Maire informe que tous les devis concernant la réhabilitation du Presbytère en Musée sont en attente et feront l'objet d'un dossier de demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la chaudière à fioul à condensation pour un montant de 7 911,07 € HT (8 409,80 € TTC) de l'entreprise Delamotte, après comparaison à équivalence de matériel proposé par la société MSL.

*- Travaux aménagement accessibilité aux personnes à mobilité réduite au Presbytère*

Afin d'accueillir le public au Musée, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'accessibilité et de conformité : chemin d'accès stabilisé, rampe d'accès avec main courante, étude de la mise en place d'un élévateur, remplacement de la porte d'entrée, mise aux normes du tableau et des installations électriques, installations de blocs lumineux de sécurité.

L'entreprise PARIS GILLES a établi un devis :

1/ pour l'aménagement d'une rampe et d'un garde-corps en bois :

\* fourniture et pose d'une structure bois pour la réalisation d'un palier d'arrivée et d'une rampe - fourniture et pose de planches type lame de terrasse striée pin traitée classe 4 et vissée sur la structure : 3 365,00 € HT

\* fourniture et pose d'un garde-corps bois exotique rouge, pose à l'anglaise sur palier et rampe : 1 630,00 € HT

Soit un total TTC de 5 994,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable de réaliser une rampe en bois qui serait amovible et qui permettrait de conserver les marches anciennes du perron en cas de retour à la location du Presbytère, et un garde-corps en aluminium ou inox.

Le Conseil Municipal demande à reporter sa décision, seule 1 abstention (Jean-Roch Ambroselli).

2/ pour le remplacement des portes d'entrée de la Boule d'Or (à l'agence postale, le médecin, le logement communal, l'office du tourisme) :

Fourniture et pose de portes en PVC blanc 3/4 vitrée, pose en neuf compris, dépose du dormant bois existant, double vitrage

Mise en place d'une pièce bois exotique rouge pour rattrapage de tapées, habillé d'un plat PVC et cornière d'étanchéité pour permettre l'ouverture à 180° : 430 € HT

Fourniture : 640 € HT par porte (x 5)

Main d'oeuvre : 300 € HT par porte (x5)

Fourniture avec un montant élargi : 695 € HT

Soit un montant total TTC de 7 410,00 € (non compris la reprise d'embrasement intérieur : plus value pour double vitrage : 60 € HT l'unité, et plus value pour reprise d'étanchéité intérieur : 180 € HT l'unité) soit un coût global de 8 850 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

*- Travaux de réfection de toiture de la Boule d'Or*

Suite à la tempête du 12 janvier dernier, la toiture du logement communal, situé derrière le salon de coiffure, avait été endommagée. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance.

Les travaux à envisager concernent la couverture, la charpente et de la maçonnerie.

Un devis a été demandé à l'entreprise Rabiot Carpentier qui nous propose deux offres :

\* la réfection de la partie haute de la toiture: 7 230,12 € HT (soit 7 953,13 € TTC)

\* sur partie endommagée : 6 176,75 € HT (6 794,43 € TTC)

Monsieur le Maire informe qu'une expertise est prévue le 27 mars prochain et précise que si les travaux ne sont pas réalisés, le bâtiment sera en péril.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux pour la part communale et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Rabiot Carpentier.

*- Avant projet SDE : Allée des Epincelles et rue de la Mairie*

Suite aux demandes de travaux formulées dans le cadre de la programmation 2017, le SDE 76 nous a établi deux avant-projets.

1°/ Allée des Epincelles

Mise en place de 4 mâts de hauteur de 6m, chacun équipé d'une lanterne de type "Eclat" 2x37ww

	Financement SDE76	Participation communale
Participation éclairage public hors maîtrise de la demande d'énergie 15 485,31 € HT	10 065,45 €	5 419,86 €
Participation maîtrise de la demande de l'énergie 3 090,24 € HT	2 317,68 €	772,56 €
TVA (récupérée via FCTVA) 3 715,11 €	0,00 €	3 715,11 €
Sous-Total	12 383,13 €	<b>9 907,53 €</b>
TOTAL TTC	22 290,66 €	

2°/ Rue de la Mairie

Mise en place de 3 mâts de hauteur de 4,5m, chacun équipé d'une lanterne de type "BUZZ ZED LED" 58 w

	Financement SDE76	Participation communale
Participation éclairage public hors maîtrise de la demande d'énergie 2 211,00 € HT	1 437,15 €	773,85 €
Participation maîtrise de la demande de l'énergie 2 151,31 € HT	1 613,48 €	537,83 €
TVA (récupérée via FCTVA) 872,46 €	0,00 €	872,46 €
Sous-Total	3 050,63 €	<b>2 184,14 €</b>
TOTAL TTC	5 234,77 €	

Monsieur le Maire précise que ce sont des éclairages à LED et que ces travaux seront réalisés sans ouvrir la chaussée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces projets d'équipement d'éclairage public Allée des Epincelles et rue de la Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces projets avec le SDE76.

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2017, sous réserve de trésorerie.

#### ► SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Par courrier en date du 1er décembre, reçu dans nos services le 19 décembre, Monsieur le Directeur de l'Ecole sollicite de la Commune une subvention d'un montant de 4 000 € pour organiser une séjour découverte à Londres entre le 16 et 20 mai prochain pour les élèves du cycle III.

Monsieur le Maire informe que le montant global du projet s'élève à 11 000 €, qu'il pourrait être financé à hauteur de 4 000 € par une subvention communale, de 4 000 € par la trésorerie de la Coopérative Scolaire et de 3 000 € par les familles concernées par ce voyage (125 € x 24 familles).

Marie-Dominique FILLION souhaiterait qu'un projet de voyage scolaire soit mis en place tous les 2 à 3 ans afin que chaque élève puisse y participer.

Par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Raymond Blondel, Rémy Taillefer et Claude Lemarchand), le Conseil Municipal accorde une subvention de 4 000 € pour la réalisation de ce voyage.

#### ► AIDE POUR SORTIE PEDAGOGIQUE

Une famille saint-pierraise, non imposable, sollicite de la Commune une aide financière pour la participation de son fils, élève en 3ème au Collège Eugène Delacroix, à un séjour linguistique à Madrid du 22 au 28 avril prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à cette famille la somme de 30 €.

### ➤ PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que suite au décès de Samuel LEBON et pour solde de tout compte, les congés 2016 de l'agent lui avaient été payés. L'agent n'avait pas pris de congés puisqu'il était en arrêt maladie.

La trésorerie de Valmont a rejeté la liquidation du solde de tout compte aux motifs :

- qu'il faut une délibération exécutoire qui stipule expressément l'indemnisation des jours de congés non pris par dérogation à l'article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985.
- de demande d'un rappel concernant le trop versé pour la période du 28 au 30 octobre 2016."

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accorder le règlement des congés payés 2016 et demande le remboursement du trop versé de salaire pour la période du 28 au 30 octobre 2016 de M. Samuel LEBON.

### ➤ COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que suite au décès d'Elise ROBERT, conseillère municipale, il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans les commissions dans lesquelles elle siégeait à savoir :

- Finances
- Fêtes et Sports
- Informations, communications, culture et tourisme
- Impôts directs
- Liste électorale

En raison de l'absence d'un certain nombre d'élus, ces attributions sont reportées à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaiterait revoir quelques points :

- le ramassage des déchets verts : dans le cadre de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, beaucoup de remarques sur l'état du matériel et les risques encourus par les agents du service technique nous ont été transmises. En partie, concernant le matériel, il a été fait état du camion qui n'est plus conforme et peut mettre en danger la sécurité des agents, et pour les risques, il a été rappelé l'interdiction de faire monter un agent dans la benne et sur les plateformes arrière du camion (notamment pour les ramassages de déchets verts).

Deux solutions sont évoquées : l'achat d'un camion ou l'achat d'une remorque de grand volume qui nécessite le permis E pour pouvoir la tracter. Un seul agent possède ce permis.

- Nettoyage et désherbage des rues : depuis le 1er janvier, il est interdit de traiter les rues. Dans cette optique, il est demandé aux saint-pierrais de procéder à l'arrachage de ces herbes qui pourraient pousser au droit de leur propriété, sur le domaine public. Une démonstration d'utilisation d'une machine de destruction des mauvaises herbes par brûlures a été faite aux agents.

- la location de vaisselle lors de prêt de salle aux associations : Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu de l'Association Culture Loisirs qui manifeste son mécontentement quant au règlement de la location de vaisselle utilisée lors du Salon de la St-Valentin. Il rappelle que lors du précédent mandat, le Conseil Municipal avait pris une délibération instituant la facturation de la vaisselle demandée par les associations.

Certains élus se disant ne pas être informés de cette disposition, demandent à annuler cette facturation.

- informe qu'un agent assurant la surveillance de la cantine demande une réduction de son temps de travail passant de 4 repas surveillés à 2 repas.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'il souhaite remplacer pendant les congés d'été l'agent en charge de l'agence postale par une personne qui effectue déjà des remplacements dans les APC avoisinantes, ceci afin de conserver dans son service l'agent affecté au secrétariat de mairie et lui permettre d'assurer la continuité de son travail.

Il informe que, en l'attente du recrutement de cette personne, l'ouverture au public de l'agence postale se fera de 9h à 10h en cas de remplacement de l'agent titulaire du poste.

- annonce des travaux en perspective :

\* en mars, pour le renouvellement de canalisation moyenne tension souterraine sur environ 800 mètres chacune : l'une passant par la rue du Clos, rue de la Mairie, CD n°79, rue du Calvaire et rue de la Plage et l'autre passant par la rue d'Eletot et la rue du Château (partie comprise entre la rue du cimetière et le carrefour de la rue du Calvaire et de la rue d'Eletot)

\* du commencement des travaux de raccordement au réseau d'assainissement. Travaux pris en charge par le Syndicat d'Eau de Valmont et votés en 2016.

Ces travaux ne font pas l'objet de participation financière de la Commune.

- fait part de la présence au sein du service technique d'une personne devant effectuer 75 heures de travaux d'intérêts généraux, à compter du 14 février.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Joël TRÉPIED sollicite ses collègues pour lui faire parvenir les articles à paraître dans le prochain Commune info qui devrait être distribué dans la 1ère quinzaine de mars. Seront annoncés l'ouverture de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine et la mise à disposition en Mairie de bulletin d'inscriptions pour les dons, l'ouverture du Musée des Croyances au 1er avril prochain avec gratuité de l'entrée aux St-Pierrais et aux scolaires, la modification du calendrier des manifestations 2017 et l'information sur le ramassage des encombrants avec une inscription préalable en Mairie.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

**J.R. AMBROSELLI**

**J.C. TRÉPIED**